

1 Rôle et périmètre d'action de la Mission d'Appui Technique de Bassin

Réunion d'installation

Mercredi 28 mars 2018

DEAL / ODE



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Le cadre réglementaire

- › La gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la protection contre les inondations, est devenue au 01/01/2018 une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, conformément aux dispositions de la loi **du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique**.
- › **Le décret 2014-846 du 28 juillet 2014 a créé la mission d'appui technique de bassin pour accompagner les collectivités pour la mise en oeuvre de cette compétence.**
- › Ce décret doit être mis à jour pour adapter sa rédaction au contexte de l'outre-mer et prolonger l'exercice de la mission jusqu'en 2020.
- › **Composition adaptée localement** par arrêté préfectoral après **validation** par le bureau du **comité de l'eau et de la biodiversité** : arrêté préfectoral R-02-2018-01-22-008 du **22 janvier 2018**

Composition

- › Mission présidée par le Préfet ou son représentant
- › Membres choisis au sein du comité de bassin (comité de l'eau et de la biodiversité)
- › Composition qui peut être complétée par des représentants des collectivités non membres du CEB
- › Possibilité d'assistance par toute personne physique ou morale

Sa composition pour le bassin Martinique

- La directrice de l'ODE ou son représentant
- Le DEAL ou son représentant
- 3 représentants du collège État du CEB (ONF, DM, CELRL)
- 6 représentants élus parmi le collège des élus du CEB dont 2 représentants de la CTM, 3 représentants pour les EPCI compétents en eau potable et/ou assainissement et 1 représentant des communes ou leur suppléant

Composition

-Représentants des collectivités non membre du CEB, mais dont les compétences sont utiles :

- Le président de l'ODE
- Le président du PNM
- Le maire de la ville du Lamentin
- Le maire de la ville de Fort-de-France...

-Personnes physiques ou morales ayant des compétences utiles :

- Les chefs de service en charge de la GEMAPI dans les communautés d'agglomération
- Le chef du SMPE
- Le directeur de Météo France
- Le représentant de l'ordre des architectes
- Le représentant des assureurs de Martinique
- Le représentant de la CCIM
- Le bureau d'étude expert (SEPIA)...

Mission

Les travaux de MATB doivent s'appuyer sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) et les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ils comprennent :

1 : L'établissement d'un état des lieux des linéaires des cours d'eau

- La délimitation et évaluation de l'état des masses d'eau de surface
- La mention du statut domanial ou non domanial des cours d'eau
- La liste des cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration d'entretien au cours des cinq dernières années

Mission

2 : L'établissement d'un état des lieux technique, administratif et économique des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence (principalement sur les TRI)

En tenant compte du patrimoine et des connaissances disponibles, elle établira un état des lieux constitué par :

- L'inventaire des ouvrages de protection existants avec leurs principales caractéristiques, l'identification de leurs propriétaires et gestionnaires, pour chaque territoire
- Un état des autres ouvrages connus qui n'ont pas pour vocation la prévention des inondations et des submersions, mais qui peuvent y contribuer
- Des recommandations pour structurer les systèmes de protection

Mission

- La mission doit émettre des recommandations sur l'identification et la définition d'outils utiles à l'exercice de la compétence GEMAPI.
- La mission rend compte annuellement de ses travaux au comité de l'eau et de la biodiversité
- Secrétariat assuré par la DEAL de Martinique

Merci de votre attention.



(Source photos :www.people.bokay.com et www.martinique.franceantilles.mobi)



<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/l-entretien-des-rivieres-en-martinique-a795.html>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
De la Martinique

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr